

# AXA WF ACT European High Yield Bonds Low Carbon E EUR

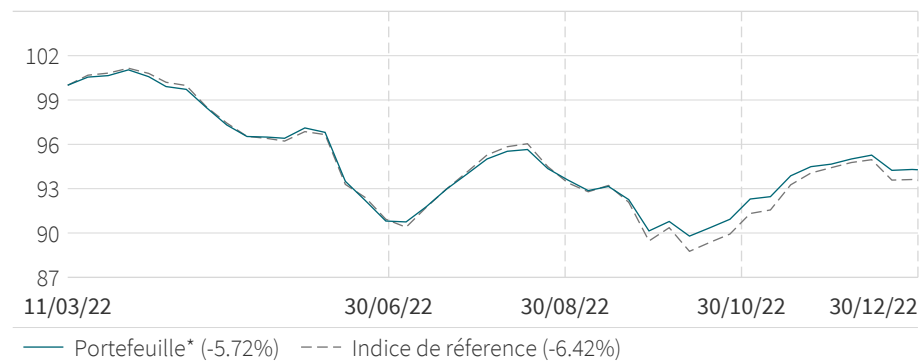
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## Chiffres clés (EUR)\*

Performances cumulées du fonds (%)					Valeur liquidative	
YTD	1 an	3 ans	10 ans	Création	Cap.	
-	-	-	-	-5.72	121.04	
						Actif net du fonds (M)
						EUR
						<b>15.80</b>

## Performance et risque

### Evolution de la performance (EUR)



Les données sont rebasées à 100 par AXA IM à la date de début du graphique.

Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	-	-	-	-
Volatilité de l'indice de référence (%)	-	-	-	-
Risque relatif/Tracking Error (%)	-	-	-	-
Ratio de Sharpe	-	-	-	-
Ratio d'information	-	-	-	-

## Indice de référence

Depuis le: 11/03/2022

100% ICE BofA European Currency High Yield

## Caractéristiques du portefeuille

	Port.	Indice de réf.
Rating moyen linéaire	BB	BB-
Mod. Duration	1.73	1.93
Mod. Duration To Worst	2.88	3.16
Yield to worst (%)	6.29	7.50
Nombre de lignes	66	858
Nombre d'émetteurs	54	305

## Profil du portefeuille

Notation ESG

### Notation ESG relative

Moins élevé - | - | - | - | - | + Plus élevé

% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 96.0% Indice de réf. = 92.2%  
(n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 11/03/2022

Source(s) : AXA Investment Managers au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Performance et risque (suite)

### Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/12/21 31/12/22	31/12/20 31/12/21	31/12/19 31/12/20	31/12/18 31/12/19	31/12/17 31/12/18	Création
Portefeuille*	-0.41	5.00	4.02	-	-	-	-	-	-	-	-	-5.72
Indice de référence	-0.90	4.81	3.78	-	-	-	-	-	-	-	-	-6.42
Ecarts	0.49	0.18	0.24	-	-	-	-	-	-	-	-	0.70

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

## Analyse du portefeuille

### 10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
International Game Technology 3.5% 06/15/2026	2.22	Italie	0.0	0.00
Intesa Sanpaolo SpA 5.15% 06/10/2030	2.22	Italie	5.8	0.13
Telefonica Europe BV VAR PERP	2.14	Espagne	4.1	0.09
Iron Mountain UK PLC 3.875% 11/15/2025	2.06	Etats-Unis	2.6	0.05
Catalent Pharma Solutions Inc 2.375% 03/01/2028	1.99	Etats-Unis	0.1	0.00
SES SA VAR PERP	1.95	Luxembourg	0.9	0.02
Deutsche Bank AG VAR 05/19/2031	1.92	Allemagne	2.9	0.06
Paprec Holding 4% 03/31/2025	1.92	France	0.1	0.00
Vodafone Group PLC VAR 01/03/2079	1.92	Royaume-Uni	0.7	0.01
Crown European Holdings SA 3.375% 05/15/2025	1.92	Etats-Unis	1.8	0.03
<b>Total (%)</b>	<b>20.28</b>			

Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure.

\* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 11/03/2022

Source(s) : AXA Investment Managers au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur [axa-im.com](http://axa-im.com)

## Analyse du portefeuille (suite)

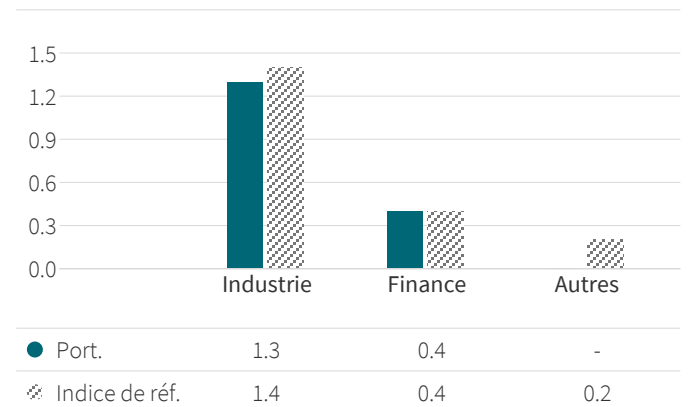
### Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Industrie	79.57	76.60
Finance	16.44	16.19
Cash	3.99	0.20

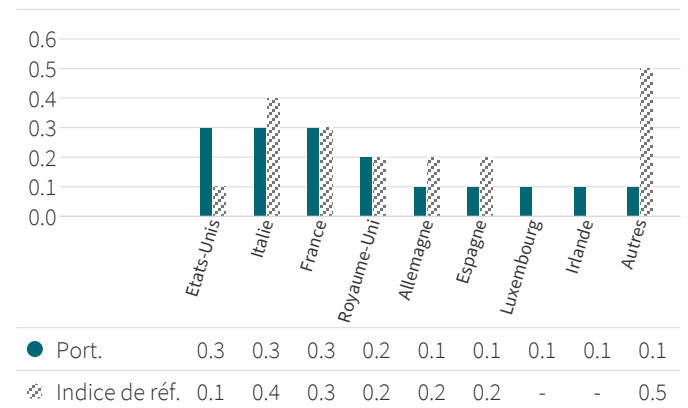
### Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Etats-Unis	22.75	13.22
Royaume-Uni	16.89	11.81
Italie	12.55	13.33
France	12.50	13.75
Espagne	7.34	8.24
Suisse	5.77	1.69
Allemagne	5.41	8.57
Luxembourg	4.94	5.20
Suède	1.78	1.25
Irlande	1.74	0.76
Autres	4.36	5.84
Cash	3.99	0.20

### Contribution à la duration par secteur

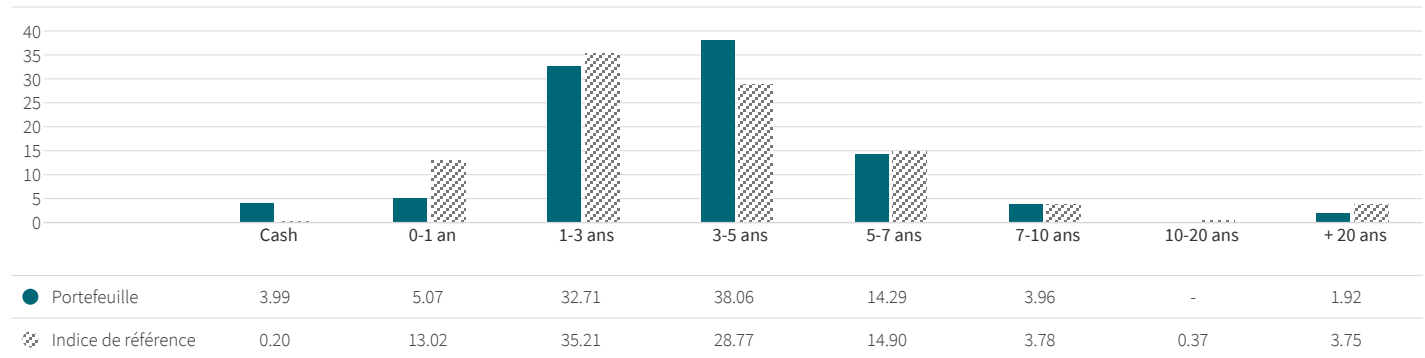


### Contribution à la duration par géographie

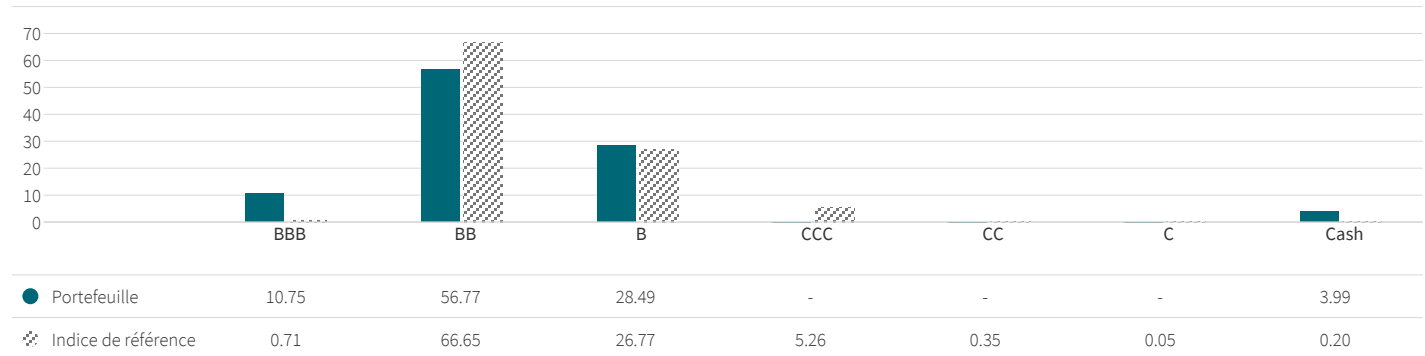


## Analyse du portefeuille (suite)

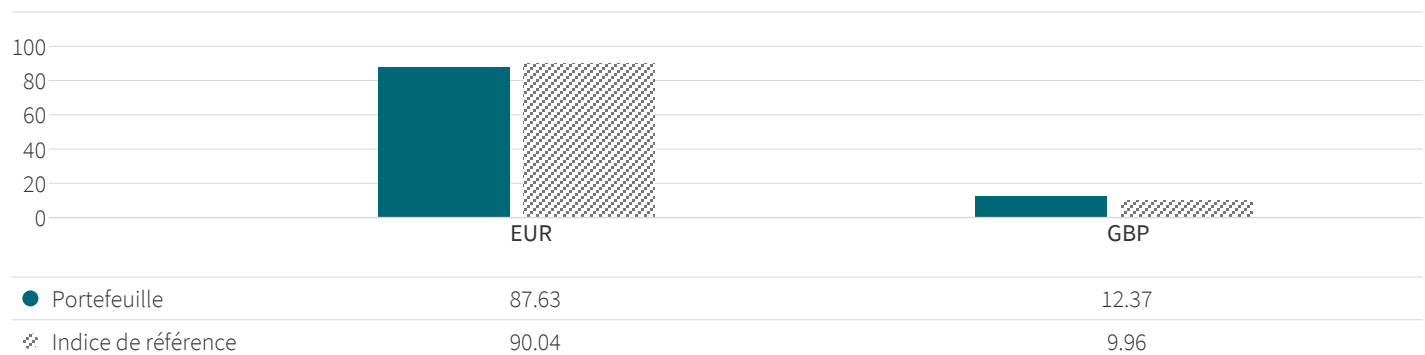
### Exposition par Maturité (%)



### Exposition par rating (%)



### Exposition par devise (%)



## Informations supplémentaires

### Administration: E EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	Luxembourg
Date de la 1ère Valeur Liquidative	11/03/2022
Devise du fonds	EUR
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	LU2415296735
Frais estimés courants	1.95%
Frais de gestion financière	1.2%
Commission de performance : Aucune	
Société de gestion	AXA Funds Management S.A.
(Sous) Délégation fin.	AXA Investment Managers UK Limited
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Dépositaire	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Garant	.Not Applicable

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

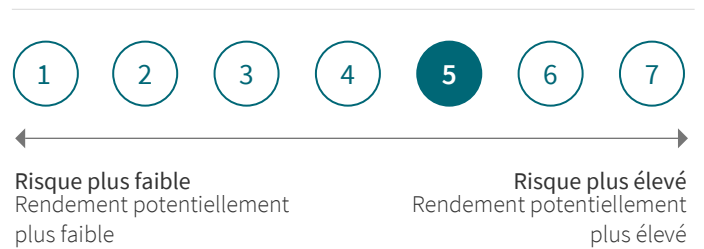
### Objectifs du fonds

Générer un revenu élevé en EUR en investissant dans des obligations d'entreprise européennes dont l'empreinte carbone est inférieure d'au moins 30 % à celle de l'indice ICE BofA European Currency High Yield (Indice de référence). À titre d'objectif extra-financier secondaire, le portefeuille vise une intensité hydrique inférieure d'au moins 30 % à celle de l'Indice de référence.

### Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

### Caractéristiques du risque



La catégorie de risque est calculée sur la base de données historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

#### Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

### Risque additionnel

**Risque lié au marché :** risque de variation de la Valeur liquidative pendant la durée de vie du Compartiment en raison des mouvements du marché (volatilité du cours des actifs, creusement des spreads) à l'œuvre sur des marchés généraux ou spécifiques.

**Risque de liquidité :** risque de faible liquidité dans certaines conditions de marché pouvant empêcher le Compartiment de valoriser, acheter ou vendre tout ou partie de ses actifs, et avoir un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

**Risque de crédit :** risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

### Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers financiers ou des distributeurs. La Valeur liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

## Informations supplémentaires (suite)

### Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

#### Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

### Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

### Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos

connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles que les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Le Fonds est classé dans la catégorie des produits financiers dits Article 9 au sens du règlement SFDR. Les produits financiers Article 9 ont un objectif d'investissement durable. Dans le cadre de l'application à venir du Niveau 2 du règlement SFDR, la classification du Fonds fait actuellement l'objet d'un examen et pourrait être modifiée dans les mois à venir, sous réserve de l'approbation de la CSSF. Il se pourrait dès lors que le Fonds soit reclassé dans la catégorie des produits financiers Article 8. Les produits financiers Article 8 promeuvent des caractéristiques ESG.

Qu'est-ce que le SFDR ?

Le SFDR est un règlement européen qui vise à accroître la transparence des produits financiers et des acteurs du marché,

## Informations supplémentaires (suite)

notamment en ce qui concerne la prise en compte des risques de durabilité et les affirmations en matière de durabilité. Le Niveau 1 du règlement SFDR, entré en vigueur en mars 2021, a introduit des règles basées sur des principes concernant la communication vis-à-vis des facteurs liés à l'ESG. La seconde phase (Niveau 2) du règlement SFDR entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Le Niveau 2 du règlement SFDR et les autres positions réglementaires publiées depuis l'entrée en vigueur du Niveau 1 prévoient une interprétation plus stricte des fonds de placement les plus durables, c'est à dire ceux classés dans la catégorie des produits dits « Article 9 ».

Si le fonds ou le compartiment fait partie d'AXA World Funds. AXA WORLD FUNDS est domicilié au 49, avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg. La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 63.116. La société est agréée comme SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM IV par la CSSF et gérée par AXA Funds Management, une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Luxembourg sous la référence B 32 223RC, dont le siège social est situé 49, Avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg.

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

**En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:**

### **Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :**

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints> )

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours

(disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM

: <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.